

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX
Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des Facteurs lyonnais, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département . . .	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le rédacteur en chef de la Liberté, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Lyon, 18 mai.

On lit dans le *Moniteur universel* :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Proclamation.

Citoyens,

Un crime a été commis contre l'Assemblée nationale. Quelques factieux ont tenté de violer la souveraineté du peuple.

Devant cet attentat, vos représentants sont restés calmes et fermes; la majesté du droit l'a emporté sur la force brutale.

L'Assemblée, un instant troublée, a repris ses travaux. Elle siège au milieu de vous, toujours grande, toujours forte, toujours prête à assurer le triomphe de la République, à réaliser pour les travailleurs les justes espérances que la révolution leur a données.

Aujourd'hui le crime est vaincu.

La garde nationale, la garde mobile, l'armée, toutes les forces sorties de Paris et de la banlieue ont chassé, devant elles, les conspirateurs insensés qui cachaient leurs complots contre la liberté, sous le nom de la Pologne.

Citoyens, votre victoire a été sainte, car le sang de vos frères n'a pas coulé. Restez debout, restez armés, pour défendre, comme vous avez su le faire, la République contre l'anarchie.

Les hommes qui ont souillé le temple de la constitution appartiennent désormais à la justice. La justice agit; le pouvoir veille; les coupables sont arrêtés.

Ayez foi dans l'avenir, l'avenir n'a jamais manqué à la fidélité et au courage; votre fidélité et votre courage sont éprouvés.

Paris, le 16 mai 1848.

Les membres de la commission exécutive.

La proclamation qui précède, et qui met un terme aux légitimes inquiétudes de tous les citoyens, caractérise, comme nous l'avions fait, l'attentat commis contre la souveraineté du peuple, dans la journée du 15 mai. Comme nous l'avions prévu, aussi, la question si intéressante de la Pologne n'était qu'un prétexte pour porter, chez nous, le dernier coup à la liberté française.

Un crime a été commis : un crime a été vaincu !

La journée du 15 mai se trouve résumée dans cette phrase de la proclamation.

Que nos inquiétudes se dissipent sans retour; mais comme le recommande le gouvernement, restons armés et veillons.

La France vient d'échapper à une des plus graves situations qu'il lui ait encore été faites : et cela grâce au dévouement et au concours de tous les citoyens, dont l'énergie ne peut être comparée qu'à l'audace des conspirateurs.

Nous ne pouvons donner place aux nombreux documents que nous apporte notre correspondance particulière sur ces dramatiques événements; nous ne trouvons pas même le temps de les coordonner. Nous les donnons à nos lecteurs dans l'ordre où ils sont composés, et en nous attachant aux plus intéressants.

Les journaux de Paris donnent de nombreux détails sur les événements de la journée du 15 mai : le sang n'avait pas coulé. Mais malheureusement, dans la nuit du 15 au 16, le club de la *Société des droits de l'homme*, qui s'était retiré dans le passage Molière, rue St-Martin, a fait feu sur une patrouille de la garde nationale de la banlieue, qui a eu deux hommes tués et plusieurs blessés. Le lieu des séances a été envahi par les gardes nationaux exaspérés et précédés d'un habitant du quartier, portant une torche. Une nouvelle décharge a accueilli ces citoyens, et celui qui portait la lumière est tombé mort. Les clubistes se sont enfuis par les toits, à la faveur de l'obscurité. Un seul a pu être saisi et il a été fusillé sur place.

Cet infâme guet-à-pens donne la mesure de l'hypocrisie humaine des misérables qui n'avaient à la bouche que les mots de *tueries* et de *massacres*, envers les citoyens qui accomplissaient leur devoir de républicains contre les anarchistes. L'assassinat du passage Molière du 16 mai 1848 est le digne pendant de celui du Palais-de-Justice du 12 mai 1839.

Les auteurs de la conspiration sont arrêtés : ils sont livrés à la justice.

Attendons avec calme les résultats de l'instruction commencée; mais félicitons-nous dès à présent que la garde nationale ait dégradé elle-même le nommé Courtais qui, en méconnaissant ses devoirs, en désobéissant au Gouvernement, s'est rendu coupable du crime de haute trahison. Ses épaulettes de commandant de la garde nationale lui ont été arrachées, sa décoration de la légion d'honneur, qu'il était indigne de porter, a été foulée aux pieds; enfin l'assemblée l'a chassé de son enceinte ainsi que deux autres de ses députés, Barbès et Albert, également arrêtés et contre lesquels a été rendu un décret d'autorisation de poursuites.

Enfin la garde nationale de Paris a repris le service de la préfecture de police par l'ordre de l'Assemblée nationale, à l'exclusion de tous les corps de récente et illégale formation qui s'en étaient emparés.

La dépêche télégraphique suivante, affichée hier au soir, dans notre ville par les soins du commissaire général du Rhône, est le seul document postérieur à notre correspondance du 16 au soir, et elle est conçue de manière à faire renaître la confiance la plus entière.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« Paris, 17 mai 1848.

« Le ministre de l'intérieur aux commissaires du Gouvernement :

« Le calme, un instant troublé avant-hier, est partout rétabli dans Paris, où règne le meilleur esprit. Le citoyen Caussidière a donné sa démission. La garde nationale occupe la Préfecture de police. La confiance renaît partout; les fonds ont considérablement haussé. »

Pour copie conforme :

Le Commissaire général de la République dans le département du Rhône,

Lyon, 17 mai 1848.

MARTIN BERNARD.

A ce sujet nous ne saurions trop nous élever contre cette facilité à s'inquiéter qui s'empare, à Lyon, des esprits même les plus intelligents, et dont les conséquences inévitables sont d'allarmer les masses et de les exciter au désordre. La première dépêche, du 15 était complète. Elle résumait parfaitement la situation : elle se terminait surtout par les expressions les moins équivoques, sur le rétablissement de la tranquillité et les dispositions du gouvernement.

Dans la journée d'hier, M. le commissaire général du Rhône, s'est trouvé dans la nécessité de faire afficher un avis pour rassurer la population, et il a qualifié à notre avis, comme elles le méritaient, ces rumeurs inquiètes qui jettent le trouble et la perturbation dans les relations. Ce sont ces bruits absurdes, répétés, d'une figure contrite, par les gens sensés, qui excitent la défiance chez les masses et peuvent augmenter les difficultés de l'action de l'autorité.

M. Martin-Bernard a donc bien fait au fond et surtout dans la forme de publier ce rappel des bons citoyens à la confiance; et il faut, de toute nécessité, nous habituer à être moins égoïstes. Le télégraphe n'est pas fait seulement pour la ville de Lyon; la flotte de la Méditerranée, l'armée d'Afrique et les affaires d'Italie méritent bien aussi quelque peu la sollicitude du gouvernement et peuvent bien participer à l'action du télégraphe.

— Voici comment le *Moniteur* termine les renseignements de la journée du 15 :

« Dans cette journée qui pouvait compromettre l'avenir de la République, et qui, grâce au ciel, ne servira qu'à la consolider, tout le monde a fait son devoir.

« L'Assemblée nationale qui a su conserver sa dignité et son calme, malgré les menaces et les fureurs des insurgés;

« La Commission du pouvoir exécutif, qui toute la journée a montré pour l'ordre public la plus énergique et la plus vigilante sollicitude;

« La garde nationale de Paris et celle de la banlieue, qui se sont rendues avec le zèle le plus louable à l'appel des autorités;

« L'armée, qui a rivalisé d'ardeur avec elle; la garde mobile, qui a montré un dévouement admirable et une énergie incomparable;

« La population, qui exprimait son horreur pour ces désordres insensés, et qui a manifesté de la manière la moins équivoque les sympathies pour le pouvoir qu'a choisi l'Assemblée nationale;

« Les députés des départements qui, convoqués à une fête, ont dû contribuer à la répression d'une émeute;

« Les jeunes gens des écoles, qui ont fait preuve, comme

toujours, du patriotisme le plus dévoué et de l'intelligence la plus rare.

« Les coupables arrêtés en grand nombre, seront bientôt punis comme ils méritent de l'être, et cette journée, dès longtemps annoncée comme décisive par les conspirateurs, n'aura tourné qu'au profit de l'ordre et à la confusion de ces mauvais citoyens qui n'ont pas craint de risquer si follement les destinées de la patrie. »

La journée que nous venons de traverser a été pleine des émotions les plus terribles, et elle peut porter les conséquences les plus heureuses, si la raison publique sait tirer de ces circonstances tous les résultats qu'elles renferment.

Dès 9 heures du matin, la commission du pouvoir exécutif, réunie au Luxembourg, a prescrit toutes les mesures qui devaient à la fois déjouer l'attentat des conspirateurs, assurer les délibérations de l'Assemblée nationale, et rendre à la capitale sa sécurité et son repos.

Malheureusement, des ordres transmis avec toute l'exactitude et l'énergie nécessaires ont été méconnus et n'ont pas été exécutés comme ils devaient l'être.

La commission du pouvoir exécutif n'a pas cessé un seul instant de veiller au salut public, et sa vigilance a été dès 5 heures du soir couronnée d'un plein succès. La garde nationale, rassemblée par le rappel qui battait dans toutes les légions, se réunissait par masses énormes pour cerner tous les abords du palais de la représentation nationale. Les clubistes intimidés par ces dispositions, quittaient pendant ce temps l'Assemblée qu'ils avaient violée, et se transportaient à l'Hôtel-de-Ville, où ils pénétraient après une lutte de quelques instants.

Rassemblés dans une des salles, ils proclamaient un gouvernement provisoire, qui bientôt était remplacé par un second, qui ne devait pas durer davantage.

A peine ce prétendu gouvernement était-il annoncé, que des ordres donnés par le citoyen Marrast, maire de Paris, faisaient mettre en arrestation les membres de ce gouvernement de conspirateurs. Confiés quelques instants après à la garde du citoyen Ed. Adam, adjoint au maire de Paris, les coupables attendaient dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, que l'autorité prononcât sur leur sort.

Ce soir, la commission du pouvoir exécutif a pris toutes les mesures pour que les conspirateurs fussent transférés dans le fort de Vincennes, sous une escorte qui pût répondre d'eux.

A huit heures du soir, tout Paris était rentré dans la plus complète sécurité. La conspiration est vaincue, et elle sera punie suivant toute la sévérité des lois.

Ainsi s'est terminée cette journée, qui s'était annoncée d'une manière si redoutable, et qui doit fortifier la République, parce que l'autorité saura tout à la fois châtier la conspiration comme elle mérite d'être châtiée, et mettre de justes limites à des espérances contraires que cette tentative insensée aura peut-être encouragées.

Faits de la soirée du 15.

Il était quatre heures environ; au milieu de la confusion, un gouvernement provisoire avait été proclamé à la tribune de l'Assemblée, les membres de ce prétendu gouvernement quittèrent la séance pour se rendre à l'hôtel de ville : nous ne savons pas encore comment ils arrivèrent jusque-là, mais voici un fait dont nous avons été le témoin oculaire.

Rue de Rivoli, un groupe composé de quelques hommes de mauvaise mine et d'une centaine de gamins poussait devant lui un individu et faisant entendre les cris de Vive le gouvernement provisoire ! Ce citoyen, c'était M. Barbès qu'on conduisait à l'hôtel de ville; les curieux s'écartaient et faisaient place. Ceci se passait rue de Rivoli, en face le passage Delorme, sous les fenêtres de l'état-major, sous les yeux des officiers de service. A ce moment, un bataillon de garde nationale débouchait rue de Rivoli par la rue de l'Echelle; un citoyen, dont nous n'avons pu savoir le nom, se précipita alors sur M. Barbès, le saisi au collet et voulut l'arrêter.

M. Barbès était tellement ému qu'il n'opposa pas la moindre résistance; il avait un foulard rouge à la main et ne paraissait occupé qu'à essuyer la sueur qui coulait de son front. Cette tentative arrêta un instant le groupe; le chef de bataillon de la garde nationale était à deux pas de cette scène, le citoyen qui tenait M. Barbès au collet, lui cria : « Commandant, c'est Barbès, qui veut renverser le gouvernement, aidez-moi à l'arrêter. » Le commandant de la garde nationale se contenta de répondre : Je suis sans ordre. Il fallait bien alors que le citoyen qui avait fait preuve d'un zèle si louable lâchât M. Barbès, qui put continuer son chemin.

A six heures, nous sommes arrivés sur la place de l'hôtel de ville; la place était couverte de gardes nationaux; le général Foucher était à cheval au milieu d'eux. Des hommes étaient aux fenêtres et prononçaient des paroles que personne ne pouvait entendre; les bannières que nous avions vues le matin sur les boulevards au milieu des ouvriers flottaient à toutes les fenêtres; un individu, qu'on nous a dit être M. Sobrier, cherchait à lire une proclamation. Voici ce qui s'était passé :

Les divers membres du gouvernement provisoire proclamés à la tribune étaient parvenus, suivis d'une foule considérable, devant la grille de l'hôtel de ville; les portes en étaient fermées; elles furent facilement forcées, et quelques minutes après MM. Blanqui, Barbès, Hubert et leurs amis étaient maîtres de la mairie.

Heureusement, la garde nationale, prévenue de la prise de l'hôtel de ville, s'est portée à la hâte sur ce point; de tous côtés on voyait arriver de nombreux bataillons, en quelques minutes l'hôtel fut cerné, et on a pu croire pendant un moment qu'il faudrait procéder à un siège en règle. Les choses se sont terminées d'une façon moins tragique.

A six heures, quand le blocus fut complet, un bataillon de garde nationale reçut ordre d'entrer dans l'hôtel; il y pénétra par l'escalier qui se trouve sous la statue de Henri IV.

On dit que les chefs du mouvement ont été surpris par la force publique dans une salle où ils délibéraient; ils ont été immédiatement arrêtés; ce sont MM. Barbès, Blanqui, Hubert, Sobrier et Raspail.

Dans la salle où ont été arrêtés les meneurs de cette journée, des gardes nationaux ont trouvé une liste du nouveau gouvernement provisoire. Cette liste portait les noms suivants :

MM. Barbès, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Albert, Thoré, Blanqui, Cabet, Raspail, Flocon, Leroux, Caussidière.

Cette liste était à la craie sur un tableau noir.

D'un autre côté, M. Albert, membre de l'ancien Gouvernement provisoire, a été arrêté et déposé dans une chambre où il est gardé à vue.

Le général Courtais a été également arrêté dans la salle même de l'Assemblée nationale.

Nous avons dit comment avait eu lieu l'envahissement de la salle des séances par les individus qui marchaient en tête des rassemblements. En ce moment, des forces considérables stationnaient à peu de distance du palais et aucun ordre ne leur était donné.

Un piquet de 2,000 hommes de la 2^e légion, commandée dès le matin, avait pris position dans le jardin des Tuileries, et il devait, au premier signal, renforcer le poste de l'Assemblée. A une heure et demie le bruit s'est répandu dans les Tuileries que la Représentation nationale venait d'être violée, et les gardes nationaux demandèrent à marcher pour la défendre; mais ordre leur fut donné de ne pas quitter leur position, et en même temps on leur transmettait l'avis que tout était calme.

Aussi des cris de trahison se firent-ils entendre quand on apprit la vérité, et au moment où la garde nationale arrivait pour protéger l'Assemblée, des cris d'indignation s'élevèrent contre le général Courtais, qui était là encore et qui voulait donner des ordres.

En vain voulut-il balbutier quelques paroles de justification: on s'empara de lui, ses épaulettes furent foulées aux pieds, sa croix d'honneur foulée aux pieds, son épée brisée, et il fut immédiatement constitué en état d'arrestation.

L'indignation était telle qu'un moment les baïonnettes se croisèrent sur sa poitrine, mais bientôt on se rappela qu'il était sous la main de la loi, et que c'était à la justice qu'il appartenait de prononcer.

Après que Barbès, Blanqui, Hubert, ont eu prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale, la bande victorieuse s'est écriée: A l'hôtel de ville!

Alors une troupe de gens, dont l'exaltation ne saurait se dépeindre, se sont rués sur Barbès, qu'ils ont entraîné dans le petit corps de garde qui donne sur le quai, en lui disant: « Citoyen président, courons à l'hôtel de ville! » Malgré la cobue qui régnait dans ce petit bâtiment, Barbès et ses acolytes ont pu parvenir sur ce quai, malgré les efforts de la garde mobile.

Raspail, suivi de quelques amis, a voulu pénétrer par cette issue; elle était tellement encombrée, qu'il n'a pu y parvenir; il est sorti par les bâtiments non achevés de la présidence, en traversant les cours qui flanquent l'hôtel du ministère des affaires étrangères, qui est en construction.

A ce moment, Raspail s'est arrêté un instant, il était pâle et très agité; après avoir suivi la rue de Lille dans toute sa longueur, il est arrivé sur le quai Voltaire; là il est monté dans un cabriolet mylord avec deux de ses amis, un autre s'est placé sur le siège, et d'une même voix, ils ont crié: « A l'hôtel de ville!

Barbès est arrivé à l'hôtel de ville vers cinq heures un quart, escorté d'une centaine d'individus en blouse et quelques amis. La porte de la grille a été ouverte de vive force par les hommes de sa bande, qui avaient escaladé. C'est alors qu'un flot de peuple est entré à l'hôtel bannières déployées.

Celles des départements de l'Indre, de la Haute-Vienne et de plusieurs départements du Centre, se faisaient surtout remarquer dans ce cortège tumultueux.

Barbès a été bientôt rejoint par Albert et Thoré. Ils se sont réunis dans une salle de l'aile gauche, et après une discussion des plus bruyantes et des plus confuses, à laquelle ont pris part plus de dix mille individus, ils ont proclamé membres du nouveau gouvernement provisoire :

MM. Ledru-Rollin, Louis-Blanc, Albert, Caussidière, So-

brier, Hubert, Thoré, Prud'hon, Pierre Leroux, Cabet, Raspail, Blanqui.

On a repoussé le nom de Flocon.

Tous ces citoyens étaient attendus à l'Hôtel-de-Ville. Barbès et ses amis les ont attendus quelques instants pour faire une proclamation.

Il y avait à chaque instant des alertes à l'Hôtel-de-Ville. Dans un moment de panique, l'Assemblée s'est précipitée sur les tables et les banquettes; plusieurs individus ont été blessés.

Barbès a écrit de sa main la première liste du nouveau gouvernement provisoire et l'a jetée au peuple sur la place. Elle a été lacérée par la garde nationale.

La bannière des clubs réunis a été arborée à l'une des fenêtres. Elle a été enlevée et brisée, vers six heures, par un capitaine de garde nationale.

Barbès, Albert et Thoré se sont retirés avec une vingtaine d'individus dans une petite salle de l'aile gauche, et se sont enfermés pour délibérer. Deux batteries d'artillerie de la garde nationale, des bataillons de la 2^e et de la 6^e légion ont débouché par la rue Saint-Avoise, aux cris de vive l'Assemblée nationale! Entrés à l'Hôtel-de-Ville, ils ont cerné la pièce où étaient Barbès et consorts, et l'ont arrêté.

C'est un garde national de la 6^e légion qui lui a mis la main au collet le premier. Il a été conduit, entre deux haies de gardes nationaux (d'artillerie), en lieu sûr. Ses traits étaient décomposés, il pouvait à peine se soutenir.

Albert et Thoré ont été successivement arrêtés.

Louis Blanc reste libre.

On a arrêté tous les individus qui se trouvaient dans la même pièce que Barbès. Plusieurs étaient porteurs de pistolets et de poignards.

On a également conduit au poste de la garde nationale de l'Hôtel-de-Ville une centaine de citoyens qui y étaient entrés comme curieux, et notamment plusieurs journalistes, accourus pour avoir des nouvelles.

Tous les clubs sont occupés ce soir militairement.

Il paraît que Louis Blanc avait médité d'avance le coup de main qui a failli mettre la France à deux doigts de sa perte, car dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale, lorsque vers les quatre heures il a harangué les chefs des sections, il s'est écrié: « Citoyens, vous êtes plus forts que la empête, et la démonstration que vous faites aujourd'hui n'est pas de celles qui ébranlent, mais bien de celles qui renversent. »

Ces paroles sont textuellement sorties de la bouche de l'auteur de l'organisation du travail, qui, un quart d'heure avant, avait pareillement harangué la foule du balcon du secrétariat de l'Assemblée.

M. Sobrier a été arrêté à la caserne des dragons du quai d'Orsay, vers quatre heures et demie; il avait pénétré dans cette caserne à l'issue de la séance, pour inviter les soldats à marcher contre l'Assemblée nationale, et lui faire connaître la formation d'un nouveau gouvernement provisoire dont il faisait partie.

La maison habitée par Sobrier, rue Rivoli, a été le théâtre des scènes les plus animées. Un nombre considérable de gardes nationaux a pénétré de vive force dans son domicile et a arrêté les gardes que M. Sobrier avait à son service. On nous raconte que l'un d'eux ayant été saisi tenant un papier écrit à la main, il le porta à la bouche et voulut l'avaler; saisi aussitôt à la gorge, il fut forcé de rendre cet écrit, qui n'était autre qu'une liste d'affiliés.

A six heures moins un quart, un cabriolet mylord, gravissait aussi rapidement que possible la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, rue fort escarpée, et mal pavée. Quelques citoyens, pour aider le cheval, poussaient la voiture par derrière, et sommaient le cocher de fouetter vivement le cheval.

Trois hommes étaient dans cette voiture. Arrivée devant le Panthéon, cette voiture partit au galop dans la direction de la rue des Grès. Elle arriva rue des Francs-Bourgeois, n° 5, c'est le domicile de M. Raspail.

Les gardes nationaux qui bivouaquaient au Luxembourg, informés sans doute de la présence de M. Raspail à son domicile, se portèrent en masse devant la maison. L'ordre arriva aussitôt de faire des perquisitions.

Un bataillon cerna toutes les issues de la rue des Francs-Bourgeois, de la rue de Monsieur-le-Prince et de la rue de Vaugirard. La perquisition n'amena rien de positif. On fouilla les maisons avoisinantes sans résultat. Cependant, sur la déposition de quelques voisins, affirmant qu'en effet M. Raspail était rentré à six heures et n'était pas sorti depuis, une nouvelle perquisition eut lieu et amena la découverte et la prise de celui que l'on cherchait. Il était neuf heures et demie. Un fiacre stationnait à la porte. Trois officiers montèrent dedans avec M. Raspail.

La voiture s'est dirigée vers le Luxembourg, où le prisonnier a dû être déposé. Pas un cri, pas une menace, n'ont été proférés... la garde nationale a escorté avec calme et en bon ordre le prisonnier.

L'École polytechnique est sortie au premier bruit de l'insurrection, à six heures elle est rentrée précipitamment et a quitté l'École le fusil au bras. Tous ces braves jeunes gens se sont mis à la disposition du pouvoir exécutif et bivouaquent dans l'enceinte du Luxembourg.

Des forces innombrables gardent le palais. Garde mobile; garde nationale, élèves des écoles, tous sont animés des meilleurs sentiments. A dix heures, les chefs de la garde nationale ont requis les marchands de vivres de mettre à leur disposition tout ce qu'ils pouvaient fournir pour le service de leurs hommes. Des cantines se sont formées dans le jardin, et chacun peut prendre quelque nourriture.

Un grand nombre d'arrestations ont été faites sur les quais et dans les rues de Rivoli.

Au moment où Barbès et Blanqui quittaient l'Assemblée pour se rendre à l'hôtel de ville, un grand nombre d'individus parcouraient la rue de Rivoli. Deux d'entre eux se précipitèrent au ministère des finances et demandèrent avec autorité M. Barbès, qu'ils croyaient sans doute déjà installé. Ils ont été arrêtés.

On n'évalue pas moins de 60,000 hommes le nombre des gardes nationaux qui, une heure après le premier appel, entouraient la salle de l'Assemblée, l'hôtel de ville et les principaux centres de la capitale.

Six pièces de canon étaient en batterie sur la place de Grève.

Au premier signal, les légions de la banlieue se sont formées et sont descendues à Paris.

Le général Fouché est chargé du commandement provisoire de toute la force armée de Paris.

Diverses proclamations ont été affichées ce soir à Paris. Elles annoncent que l'Assemblée n'est pas dissoute et qu'elle se déclare en permanence. La garde nationale y est invitée à donner son concours au Gouvernement.

A minuit, une proclamation signée du ministre de l'intérieur est affichée sur plusieurs points de la capitale.

Le ministre fait connaître qu'une poignée de factieux a fait une tentative insensée, et que le Gouvernement fera respecter les lois.

La tranquillité règne dans Paris. A une heure du matin les patrouilles de toutes les armes parcourent les rues, et des détachements de la garde nationale stationnent sur les places.

PARIS, 16 mai 1848.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Le passage Molière situé rue St-Martin a été, cette nuit le théâtre d'une lutte sanglante. Le club des droits de l'homme avait établi ses séances dans la salle de spectacle, qui se trouve dans ce passage. A une heure après minuit une patrouille de garde nationale de la banlieue ayant passé devant le passage Molière, les clubistes ont tiré plusieurs coups de fusil, et ont tué deux hommes, un troisième a été blessé. A ce bruit plusieurs patrouilles sont accourues et l'on a investi le passage Molière et la maison du club. Une quinzaine de gardes nationaux conduits par un citoyen du passage, ont pénétrés dans la salle. Une décharge d'une vingtaine de fusils s'est fait entendre, et le citoyen qui servait de conducteur et qui portait une lumière à la main a été tué. Les gardes nationaux se sont précipités à tâtons du côté d'où la décharge avait eu lieu. Ils ont reconnu que les clubistes s'étaient retirés dans une salle formant comme une espèce de foyer avaient fermé la porte et pratiqué des meurtrières à travers lesquelles ils avaient tiré sur la garde nationale. Pendant le temps qu'il a fallu pour arriver au milieu de l'obscurité jusqu'à la porte de cette salle et pour l'enfoncer à coups de crosse de fusil, les insurgés s'étaient sauvés par les toits. Il paraît, néanmoins, qu'on est parvenu à en saisir deux qui ont été fusillés sur le champ par la garde nationale dont l'irritation était à son comble.

Ce matin une foule nombreuse encombre les abords du passage Molière, pour s'enquérir des détails de cette affaire nocturne.

Les cadavres des deux gardes nationaux de la banlieue ont été déposés dans la salle du passage.

M. Bastide, ministre des affaires étrangères a fait passer une note à tous les représentants des puissances étrangères à Paris. Dans cette note après avoir raconté les mouvements de la journée d'hier, il leur dit que le Gouvernement de la République est désormais en mesure de maintenir l'ordre et la tranquillité.

La commission du pouvoir exécutif arrête: La démission du citoyen Guinard des fonctions de chef d'état-major de la garde nationale parisienne est acceptée.

La commission du pouvoir exécutif arrête: Le citoyen Saisset est révoqué de ses fonctions de sous-chef d'état-major de la garde nationale parisienne.

Le ministre de l'intérieur arrête: Considérant 1^o que la création des commissaires généraux du gouvernement provisoire a eu pour objet le maintien de l'unité des vues et d'action dans les mesures politiques et administratives réclamées par les circonstances où s'est trouvée la République; 2^o que de l'établissement d'un pouvoir exécutif issu de l'Assemblée nationale doit résulter la cessation de toutes dispositions transitoires désormais sans objet, — arrête: les fonctions des commissaires généraux dans les départements cesseront à dater du 18 mai courant.

Les gardes nationaux de la banlieue qui n'ont été convoqués hier que fort tard dans la journée, sont arrivés à cinq heures et ont pris position sur les quais, depuis le pont Neuf jusqu'au pont Saint-Michel. Ils montraient les meilleures dispositions, et ils étaient décidés à soutenir l'Assemblée nationale jusqu'à la dernière extrémité. Comme ils n'avaient pas de mot d'ordre ni de cartouches, ils ont envoyé un détachement de 500 hommes à l'Hôtel-de-Ville et au Luxembourg. Ils ont bivouaqué sur les quais jusqu'à ce matin sept heures.

Pendant toute la soirée et toute la nuit, des patrouilles considérables de garde nationale ont parcouru tous les quartiers de Paris, et on a opéré l'arrestation de tous ceux qui tenaient des propos incendiaires, cherchant à exciter le peuple contre la garde nationale et les bourgeois. Ce matin les arrestations ont continué sur tous les points.

M. Rey, gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, avait d'abord donné l'ordre à la garde républicaine de repousser par la force le nouveau gouvernement provisoire dont on lui avait

annoncé la prochaine arrivée. Mais après quelques moments de réflexions, il a préféré laisser pénétrer les nouveaux membres du gouvernement provisoire, certain de pouvoir plus facilement s'emparer de leurs personnes quand ils seraient cernés dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

Paris offrait hier, à cinq heures et à huit heures du soir, un aspect tout différent et qui faisait un contraste frappant. A cinq heures, on ne connaissait encore que la violation de l'Assemblée nationale, la violence exercée sur les représentants du peuple et la proclamation d'un gouvernement provisoire. Les figures étaient mornes et abattues. Les noms de Barbes, Blanqui, Louis Blanc, Sobrier, Raspail, produisaient un effroi général. On voyait déjà le retour de 93 et la saisie un effroi général. Mais lorsque la garde nationale est revenue après l'arrestation des chefs du mouvement, et qu'elle annonçait dans tous les quartiers le résultat de leur expédition, tous les visages étaient rayonnants. Nous avons vu dans plusieurs rues des dames jeter des bouquets aux gardes nationaux et agiter leurs mouchoirs. Dans le faubourg Saint-Germain, des dames jeunes et jolies ont permis à l'officier d'un détachement de la 2^e légion, de les embrasser en signe de reconnaissance, et cet acte d'enthousiasme a été salué par les acclamations de tous les assistants.

Il est arrivé hier à Paris, vers sept heures et demie, sept batteries d'artillerie venant de Vincennes, un régiment de lanciers, un de dragons et deux de ligne. 50,000 hommes de troupes étaient campés, dans la soirée, à l'intérieur du jardin du Luxembourg qui était fermé au public. Le jardin des Tuileries a été également fermé au public à partir de six heures du soir.

M. Clément Thomas, colonel de la 2^e légion, ayant été nommé commandant de la garde nationale à la place de M. Courtais, il est question de nommer à sa place l'officier qui a arraché les épaulettes à l'ex-général. Cependant, on disait ce matin que M. Clément Thomas ne voulait pas accepter le grade élevé qui lui a été conféré, à moins qu'il ne fut sanctionné par l'élection de toute la garde nationale.

Les insurgés ont pillé hier trois boutiques d'armuriers et entr'autres celles de M. Leyde, quai de Gevres, et Suty, quai de la Mégisserie. Les individus qui sont entrés dans ces boutiques étaient déjà munis de poignards.

Au premier signal du danger, les élèves de l'école polytechnique sont accourus se mettre à la disposition du Gouvernement au Petit-Luxembourg. Le général Poncelet, en uniforme, s'était mis à leur tête.

On assure ce matin que l'on a annoncé à tort l'arrestation de Blanqui. On avait cru, en effet, qu'il avait été saisi à l'Hôtel-de-Ville. Mais il est parvenu, dit-on, à s'échapper, et celui qui a été pris à sa place, lui ressemblerait beaucoup.

Le journal de MM. Sobrier et Cabaigne, la Commune de Paris, n'a pas paru aujourd'hui.

Cette nuit à une heure deux diligences et deux voitures dites paniers à salade, sont arrivées à l'Hôtel-de-Ville, et l'on y a fait monter tous ceux qui avaient été arrêtés dans la soirée comme chefs du complot. Les prisonniers étaient au nombre d'une soixantaine. Ce cortège a été escorté par un fort détachement de dragons.

Le même détachement escortait en outre 6 caissons contenant chacun six barils de poudre.

Hier, on avait distribué à tous les gardes nationaux 2 paquets de cartouches et 8 capsules.

Des ordres ont été donnés par la commission exécutive pour faire venir à Paris de nouveaux régiments.

On donne comme certain qu'un congrès va s'ouvrir à Francfort au sujet des affaires de la Pologne. La mission, à Berlin, de M. Em. Arago, se rapporte, dit-on, à l'organisation de ce congrès.

On assure qu'une mesure va être prise à l'égard des ouvriers insoûmis. Ceux d'entr'eux qui refuseront de travailler et qui ne sont pas de Paris seront aussitôt renvoyés dans leurs départements.

Le club Blanqui n'a été fermé hier soir que fort tard (à 10 heures). Il y avait eu un commencement de séance malgré l'absence du président. Quelques énergumènes avaient, à leur manière, fait un rapport sur les affaires de la journée.

La des orateurs ordinaires du club avait dit que le peuple n'avait pas été le plus fort dans la journée, mais qu'il allait prendre sa revanche; puis il avait convié les assistants à se réunir, à 11 heures du soir, en armes, à la préfecture de police, afin de délivrer les prisonniers. Alors un des auditeurs s'est hâté de se rendre au poste le plus voisin pour y faire sa déclaration. C'est, dit-on, l'officier commandant le poste qui a pris sur lui de faire évacuer le club central de Blanqui et d'en occuper militairement tous les abords.

On a retardé hier le départ des malles-poste jusqu'à sept heures et demie du soir, afin de leur permettre d'emporter dans tous les départements les résultats de la journée. Comme on craignait quelques tentatives de la part des clubs hostiles contre les malles-postes, on les a fait escorter jusqu'aux barrières par la garde nationale.

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 15 mai.)

Après M. Buchez. M. Corbon occupe le fauteuil de la présidence. Nous renonçons à décrire l'agitation et la violence des scènes tumultueuses qui se succèdent dans l'hémicycle, à la tribune, au bureau du président, après l'invasion de l'Assemblée par les hommes des clubs démagogiques. Les représentants sont immobiles et muets à leur place.

Un grand nombre de démagogues se succèdent à la tribune.

L'espace nous manque aujourd'hui pour pouvoir rendre compte de cette séance; mais elle doit occuper une place trop importante dans nos fastes parlementaires pour que nous la passions sous silence. C'est un document d'un haut intérêt historique, ne serait-ce qu'à cause des noms qui ont fait partie d'un gouvernement éphémère que le souffle du peuple a fait évanouir en un instant.

Nous la publierons demain.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ

PRÉSIDENCE DE M. CORBON, vice-président.

Séance du 16 mai.

A dix heures la séance est ouverte.

Aux alentours du palais Bourbon, des mesures de précaution sont prises. La garde mobile est échelonnée sur les ponts, sur les quais, et jusque dans le jardin des Tuileries.

Dans l'intérieur, nous remarquons que plusieurs portes du pourtour de la salle ont été brisées.

Dans la tribune des journalistes, plusieurs pupitres sont en quelque sorte broyés. Cependant la salle est dans un assez bon état de conservation.

La lecture du procès-verbal excite la plus vive curiosité. Il expose succinctement les faits qui sont dans les comptes-rendus de ce matin.

C'est M. Edmond Lafayette qui lit le procès-verbal avec beaucoup d'animation.

M. Grandin demande la parole sur le procès-verbal.

M. Buchez monte à la tribune.

Un membre, à gauche : nous ne pouvons discuter quand il n'y a pas de commission exécutive.

M. Buchez : Je monte ici pour compléter le procès-verbal; hier, quand j'étais au fauteuil, j'étais obsédé; on est venu me demander des billets, des ordres de ne pas battre le rappel pour ne pas effrayer la population. (Murmures. Assez! assez!)

J'ai voulu épargner vos vies qui étaient menacées. (Eh bien! il ne fallait pas le faire! Tumulte.)

M. Lamartine arrive à son banc.

M. Luceau : On a tronqué plusieurs choses importantes; le procès-verbal ne parle point de l'énergie que les représentants ont montrée. Je demande que le procès-verbal soit révisé d'après le *Moniteur*, qui est plus exact.

Cette proposition est adoptée par acclamation.

Plusieurs députés demandent la parole successivement, au milieu de la plus grande agitation.

M. Garnier-Pagès, qui arrive en ce moment, demande la parole.

Une bande de factieux, dit-il, a commis hier un grand crime; l'enceinte nationale a été violée. La commission exécutive a pris les mesures nécessaires pour que la tranquillité fut maintenue dans Paris.

Blanqui, Barbes, Raspail père et neveu, Sobrier et beaucoup d'autres, ont été mis en arrestation et transportés à Vincennes. Des mesures ont été prises à la préfecture de police, dont la garde a été confiée à la garde nationale. Le club Blanqui a été fermé, de l'argent y a été saisi. Dans le local de la Commune de Paris, des armes et des munitions de guerre avaient été entassées; 75 individus y ont été arrêtés.

Le colonel Sessay, à l'état-major, a été destitué et consigné. Je dois dire enfin que tous les régiments qui entourent la capitale viennent de recevoir l'ordre d'y rentrer. (Vifs applaudissements.)

M. Bonjean s'étonne que le citoyen Caussidière soit encore à la tête de la préfecture de police. Il est notoire, dit-il, que lorsque des anarchistes étaient traînés à la préfecture de police, le citoyen Caussidière les faisait mettre en liberté. Il y avait là des montagnards ou si l'on veut une garde républicaine qui ne reconnaissait que le citoyen Caussidière qu'elle appelait son soieil.

M. de Lamartine monte à la tribune et déclare que sans justifier les moyens dont s'est servi le citoyen Caussidière pour répondre de la tranquillité dans Paris, il croit que Caussidière, qui sera entendu tout à l'heure, a rempli ses fonctions avec zèle et utilité pour la paix publique. M. Lamartine réclame la confiance de l'Assemblée pour que la commission exécutive puisse remplir ses fonctions. (Rares applaudissements.)

M. Baroche propose un décret portant que la garde républicaine est dissoute. (Applaudissements universels.)

M. le président se dispose à mettre aux voix la proposition de M. Baroche.

Une agitation extrême se manifeste dans l'Assemblée.

M. Lamartine monte à la tribune.

MM. Garnier-Pagès et Pagnerre sont entourés par un grand nombre de membres avec lesquels ils échangent les interpellations les plus énergiques, mais dont nous ne pouvons saisir le sens. M. Pagès paraît hors de lui, nous croyons entendre qu'il dit aux membres qui l'entourent : Mais ayez donc de la prudence!

M. Lamartine : A cette discussion, Messieurs, il n'y a qu'un terme, c'est de prolonger de quelques jours à la commission du pouvoir exécutif la confiance que vous lui avez accordée. (Applaudissements)

Voix nombreuses : L'ordre du jour!

L'ordre du jour est adopté à une immense majorité.

M. le président : Le citoyen Baroche vous a proposé un décret. (Non! non!)

M. de Mornay : Je viens entretenir l'Assemblée d'un fait grave sur lequel il importe d'avoir des explications.

Plusieurs voix : L'ordre du jour!

M. de Mornay : L'ordre du jour : savez-vous ce que je veux dire? Citoyens représentants, le citoyen Huber, arrêté par ordre de l'Assemblée, a été délivré; et, si je suis bien informé, par l'ordre d'un fonctionnaire public, le maire du 4^{me} arrondissement. Il est impossible que ce fait passe sans explication. Il faut que la justice soit égale pour tous. On dit aussi que le citoyen Blanqui, arrêté d'abord, aurait été également relâché. (Rumeurs.—Explosion de cris.)

M. Flocon : S'il était possible, ce que je ne crois pas, qu'un magistrat eût manqué à ce point à ses devoirs, il n'y aurait qu'un coupable de plus; et justice serait faite. (Très-bien! très-bien! l'ordre du jour!)

M. le président, faisant trêve à la discussion, demande à l'Assemblée de vouloir bien sanctionner un décret relatif à une demande de crédit nécessaire aux dépenses de la Chambre.

Ce décret est voté.

M. Billaut : Avant de reprendre votre ordre du jour, je crois qu'il est important que l'Assemblée manifeste, par quelques actes, qu'elle s'intéresse réellement aux grandes questions qu'elle est appelée à résoudre. Je demande donc que l'Assemblée nationale saisisse immédiatement ses comités de deux principales questions : la première relative aux finances; la seconde, c'est celle des travailleurs. Je propose un décret qui aurait pour but la nomination, dans tous les arrondissements, de comités, composés à la fois et en égale portion, de délégués des maîtres et des ouvriers. Ces délégués seront chargés de régler les différends entre les maîtres et les ouvriers en même temps qu'ils poursuivront l'enquête sur la situation et la relation des uns et des autres. Ces comités correspondraient avec les comités centraux, établis dans chaque chef-lieu, comités qui, eux-mêmes, correspondraient avec le comité central de Paris. Le décret que je vous propose ne s'arrête pas à ces dispositions. Il demande en outre que le comité de législation criminelle présente, dans les 24 heures, un projet de décret contre les attroupements dans un rayon de 1500 mètres autour de l'Assemblée; plus, la révision du décret de germinal an III, contre les tentatives qui seraient faites, soit contre les représentants isolés, soit contre l'Assemblée.

M. Falloux demande le renvoi de la proposition relative aux travailleurs aux comités nommés par la chambre. (Adopté.)

La proposition relative aux finances est renvoyée au comité des finances.

Un membre demande le renvoi au comité de législation de la proposition relative aux attroupements.

M. Sénard : Je demande l'ordre du jour sur la proposition. Quand vous êtes entourés par la garde nationale... (Bruit.)

M. Favre : Je combats la proposition comme impolitique (une voix : A votre point de vue!) Il faut que personne ne puisse douter de votre calme et de la majesté de vos délibérations, et rendre par dessus tout les mesures exceptionnelles (Vives rumeurs.)

M. Billaut : Ce n'est point une loi exceptionnelle que je propose, citoyens! c'est la loi de 1831 avec une peine plus douce et plus politique. (Très bien! très bien!)

M. Caussidière demande, au nom du droit, le renvoi de la proposition au comité de législation.

M. Favre demande l'ordre du jour et la priorité pour cet ordre. L'ordre du jour n'est pas adopté. L'Assemblée ordonne le renvoi au comité de législation.

L'ordre du jour indique la discussion de projets des droits relatifs au régime de l'Assemblée, mais la fatigue des membres exige qu'il soit pris quelques instants de repos. La séance est suspendue.

La séance est reprise à une heure et demie.

C'est M. Corbon qui est au fauteuil.

L'artillerie de la garde nationale demande un poste auprès de la chambre.

M. Auguste Avond dépose entre les mains de M. le président les pièces qui ont été saisies au domicile du citoyen Sobrier.

Les offres de l'artillerie sont acceptées avec reconnaissance.

La parole est à M. Caussidière.

M. Caussidière, préfet de police, présente longuement sa justification. Il déclare, en résumé, qu'il a depuis deux mois rendu les plus grands services à la population de Paris, d'abord en faisant déblayer les barricades, ensuite en faisant entrer des farines en quantité considérable.

J'ai toujours fait mon devoir, dit-il, j'ai empêché des vols, des assassinats, des viols; j'ai poursuivi les maîtres de jeux, j'ai su ce que je faisais beaucoup d'entr'eux. Je savais heure par heure ce qui se passait dans les clubs; j'ai fait plusieurs fois venir chez moi des chefs de clubs, j'ai voulu les dissuader de leurs projets; hier matin encore j'avais prévenu le gouvernement, je savais que la démarche d'hier devait avoir lieu. Huit jours avant l'ouverture de l'Assemblée nationale j'avais demandé à M. Landrin l'ordre d'arrêter un homme que je regardais comme le plus dangereux; M. Landrin m'a répondu : « Faites ce que vous voudrez. » J'ai fait quelques fois de l'ordre avec des éléments de désordres. Maintenant si l'on veut me mettre en accusation on le peut.

Beaucoup de voix : Non! non!

Si j'avais eu quelque encouragement, si on s'était mis en rapport avec moi la scène d'hier n'aurait pas eu lieu.

M. Landrin et M. Portalis sont successivement entendus.

M. Portalis déclare que dans son opinion la justice ne se voit pas sans répugnance en contact journalier avec la police, avec des hommes qui ce matin encore se promenaient en bonnets rouges dans le palais de justice. Il faut parler franchement, dit M. Portalis, la police actuelle ne m'inspire pas confiance. Il y peu de jours, un nommé Flottes, accusé de crimes, avait été arrêté et envoyé à la police : à la police, il a été relâché. (Longs murmures.)

M. Etienne Arago : Hier j'avais reçu de M. Degoussé, questeur, l'ordre par écrit de faire battre le rappel dans toutes les légions; et cependant, au moment où je sortais pour faire exécuter cet ordre, on m'a représenté, de la part du président de cette Assemblée, un ordre de ne pas battre le rappel. (Longs murmures.)

M. Buchez reste silencieux.

Un membre : J'ai quelques explications à demander à M. Caussidière sur Sobrier; je lui avais dit, il y a huit jours, qu'il y avait dans la maison de Sobrier des poudres et des munitions de guerre; je lui avais dit qu'il y avait à la porte du citoyen Sobrier une garde prétorienne qui me paraissait illégale. Le citoyen Caussidière me répondit qu'il avait donné l'ordre de faire enlever ces poudres et que Sobrier n'aurait plus de gardes, et cependant hier on a trouvé des poudres dans des caves de la maison.

M. Caussidière dit qu'il avait parlé de Sobrier à M. de Lamartine, et M. de Lamartine lui aurait dit de permettre à Sobrier d'avoir chez lui de la poudre et des fusils. (Marques de surprise et de tristesse sur plusieurs bancs.)

Caussidière dit qu'il a voulu toujours faire de la police de conciliation.

Plusieurs membres : Il faut faire de la police légale; les lois ne sont pas abolies.

(Nous remarquons en ce moment que toutes les portes des tribunes publiques ont été brisées, elles n'existent plus aujourd'hui. Il y a peu de monde dans ces tribunes, et celle qui était occupée ordinairement par les délégués des clubs, est occupée aujourd'hui par la garde nationale.)

M. Sénart : Il faut que l'Assemblée sorte de tous ces détails. Il me semble qu'il doit résulter de toutes les explications qui vous ont été données que si dans les premiers jours de la révolution l'ordre régulier n'avait pu encore se rétablir, après un mois, il n'en devait plus être ainsi. Et il est évident pour nous que le spectacle dont nous avons été témoins a été le résultat du manque d'entente et d'accord intime entre les membres qui composaient le pouvoir. Je demanderai que la commission exécutive éclairée par ce qui s'est passé à cette tribune, recueille tous les renseignements qu'elle pourra se procurer et vienne demain nous faire part de ses résolutions. (Bien ! bien !)

M. Bavoux : Voici une lettre que je reçois à l'instant même en réponse au citoyen Caussidière et que je demande à la chambre la permission de lui communiquer en faisant le signataire. (Réclamation à gauche. A droite, bien ! bien ! bien ! interruptions, agitations.)

M. le président consulte l'Assemblée, qui a prononcé à une forte majorité pour la lecture de la lettre. (Profonde agitation.)

M. Bavoux : Voici la lettre : « On a saisi hier chez Sobrier 160 fusils, deux barils de poudre et un nombre infini de cartouches ; 30 hommes armés de cartouches s'étaient réfugiés dans ces caves. » (Interruption.)

Un membre : C'est moi qui ai donné la lettre et je la prends sous ma responsabilité. (Agitation.)

M. Favre : Je respecte le vote de l'Assemblée ; mais je crois qu'un pareil fait ne doit pas se reproduire : La justice est saisie pour qu'elle soit digne de la majesté de cette assemblée ; il faut prendre garde que la passion ne vous entraîne. (Interruption.) Le préfet de police a été entendu dans cette enceinte, et les explications ont été complètes. (Non ! non !)

Une voix : Elles n'ont pas été satisfaisantes ?

M. Favre : Eh bien ! alors, attendez ! attendez jusqu'à demain ! attendez les explications, je me trompe, la communication que viendra demain vous apporter la commission exécutive. (Appuyé ! appuyé.)

M. Perrée : Je déclare que la lettre lue par M. Bavoux a été remise par moi, que je la prends sous ma responsabilité, que je l'aurais écrite (agitation), que je suis prêt à l'écrire et à la signer. (Très bien ! très bien !)

M. Dupin : Notre situation est exceptionnelle et suffit à tout justifier ! D'ailleurs une lettre n'est pas anonyme lorsqu'elle est signée, lorsqu'un honorable citoyen la prend sous sa responsabilité. (Très bien !) Que voulons-nous tous ? nous, comme le gouvernement : c'est que la vérité soit connue ! bien connue, et qu'une lumière soit faite sur certaines choses et sur certains hommes en dépit de toutes les obstacles et de tous les voiles qu'on voudrait peut-être jeter sur ces mystères. (Rumeur et réclamations aux bancs des ministres.) Je n'accuse personne ; mais enfin l'Assemblée comprend qu'elle a d'immenses devoirs à remplir, que Paris presque tout entier, le bas Paris ne doit pas être tenu en échec par quelques millions d'hommes que l'on semble tenir en disponibilité, permettez-moi ce mot, au lieu de les diriger sur des grands ateliers, sur des centres coloniaux, où ils ne recevraient un salaire qu'en échange d'un labeur fixe. (Explosion de bravos !)

M. Crémieux donne quelques explications relatives à M. Caussidière ; il avoue que des mandats lancés et spécialement contre le sieur Flotte n'ont pas été exécutés. Je n'accuse pas les intentions, dit M. le ministre de la justice, mais enfin il faut bien dire la vérité tout entière. Des reproches, ou pour mieux dire des insinuations, semblent peser sur votre commission exécutive ; mais comment voulez-vous que votre commission exécutive ne fut pas en pleine sécurité, lorsqu'il recevait du préfet de police l'assurance positive que la manifestation était toute pacifique. (Agitation et rumeurs.) Voici une lettre, Messieurs, que je reçois et qui vient confirmer quelques-unes de mes assertions. Cette lettre, signée de plusieurs gardes nationaux des halles, déclare qu'hier encore, s'étant rendus à la préfecture de police pour y conduire des individus mis en état d'arrestation, ils se sont vus barrer le passage par des montagnards qui leur ont déclaré qu'ils ne permettraient pas qu'on retint en prison des patriotes et qu'ils allaient sous peu les relâcher. (Agitation.) Et en effet, dit la lettre, les individus en question sont en liberté. (Interruption et rumeur.)

M. Caussidière : Je n'ai pas voulu accuser le gouvernement, et je m'étonne des accusations qui pèsent sur moi qui n'ai voulu qu'une police de conciliation, qui voulais avant tout éviter l'effusion du sang. L'Assemblée ne fait pas assez la part des obstacles qu'il nous a fallu surmonter pour rétablir l'ordre dans le désordre. Sacrebleu ! citoyens ! (oh ! oh ! interruptions) mettez-vous à notre place !

L'orateur ajoute quelques mots que nous n'entendons pas. **M. Favre** annonce à l'assemblée que la préfecture de police est militairement occupée par la garde nationale et la garde républicaine. (Réclamations nombreuses.) Eh ! messieurs, voulez-vous que tout se fasse à la fois ! Ce que nous avons désiré, avant tout, c'est qu'il n'y ait pas de sang versé, pas de collision ! (Très bien !) Il n'est pas douteux que si nous avions fait appel au courage de la garde nationale, elle n'eût pas hésité ; mais, messieurs, n'auriez-vous pas gémé que des hommes intrépides soit dans la garde nationale, soit dans la garde urbaine qui est aussi française fussent victimes d'une collision ? (Très bien, très bien !)

M. Caussidière se plaint que le canon ait été braqué sur la préfecture de police. (Oh ! oh !) Il termine en disant : Messieurs, il faut être francs ; si vous n'avez pas confiance en moi, (quelques voix : Non ! non !) je suis prêt à donner ma démission. (Les mêmes voix : Très bien ! donnez la. Vive agitation, exclamation, interruption.)

M. Bedeau, général, d'un ton ferme : J'ai regret à dire que M. Caussidière a été mal renseigné. On n'a pas braqué le canon sur la préfecture ; c'est moi qui commandais, le fait est faux. (Sensation.)

Après cette déclaration, la chambre reprend son ordre du jour.

M. le rapporteur du 3e bureau vient annoncer à l'assemblée que le dossier relatif aux élections de la Corse leur a été enlevé dans la séance d'hier et qu'il a disparu. Le fait est d'autant plus

grave que le rapport concluait à l'annulation de l'élection et à la proclamation d'un candidat qui n'avait pas été proclamé par le collège électoral. L'assemblée verra ce qu'elle aura à décider.

Un membre pense que le rapport pourra se retrouver. Un des individus qui s'étaient introduits dans la salle et qui paraissent animés d'assez bonnes intentions, ayant promis de rapporter les dossiers qu'il n'emportait que pour les sauver. (Rires d'incrédulité.)

M. Barrot annonce pareillement que le dossier relatif au département des Landes avait disparu d'un bureau. Mais, du reste, le bureau concluait à la validation de toutes les élections et la chambre confirme.

Après quelques détails sans importance, la séance est levée et renvoyée à demain.

Nous extrayons du compte-rendu de l'Assemblée nationale par le *Moniteur*, les passages suivants relatifs à la préfecture de police :

M. Luneau : . . . Enfin j'arrive à un autre point, et je demande que le Gouvernement s'explique sur les mesures qui ont été prises pour la préfecture de police. Tout le monde sait que cette préfecture de police est occupée par une force qui n'est pas régulière et qui y siège. Je demande que cette préfecture, dans toutes ses divisions et appartements, dans tout le local, soit occupée par la garde nationale. Je demande aussi qu'on nous donne une réponse catégorique sur tous ces points. Voilà pourquoi nous sommes en permanence. (Très-bien !)

Lecitoyen Vignerte : Le prétendu gouvernement provisoire... **De toutes parts :** Laissez parler M. Garnier-Pagès.

Le citoyen Garnier-Pagès : Citoyens représentants, la commission du pouvoir exécutif a pris dès le matin les mesures nécessaires... (Agitation.) Nous pensons que les ordres n'ont pas été exécutés...

De toutes parts : Par qui ?

Le citoyen Garnier-Pagès : Nous rendrons compte à l'Assemblée nationale, demain, de toutes les mesures qui ont été successivement prises ; nous savons parfaitement qu'il y a encore beaucoup d'autres mesures à prendre ; que l'Assemblée soit bien convaincue que le pouvoir exécutif remplira tous les devoirs que vous lui avez délégués. Nous croyons que la préfecture de police doit, en effet, dans ce moment, comme tous les autres grands postes, être occupée par la garde nationale. Il faut agir avec force, avec vigueur, mais avec circonspection.

Voix nombreuses : Il faut de l'énergie.

Quelques représentants : Pas de réaction.

Le citoyen Odilon Barrot : Pas de réaction, mais pas de faiblesse.

Le citoyen Garnier-Pagès : Que l'Assemblée soit convaincue que nous agissons avec énergie... (Oui ! oui !) Si telle est sa volonté, telle est la nôtre. Je le répète, toutes les mesures seront prises.

Le citoyen Arago, membre du pouvoir exécutif : Elles ont été prises.

NOUVELLES LOCALES.

Une voiture, chargée de machines et mécaniques, à destination de l'établissement de Jujurieux, appartenant à M. Bonnet, avait été arrêtée sur la voie publique, et son contenu brisé ou incendié. A la suite de cet acte illégal, de cet attentat contre la propriété privée, quelques ouvriers des chantiers nationaux furent incarcérés avant-hier et conduits à la prison de Roanne.

Aussitôt les ouvriers des chantiers se réunirent en armes et leurs délégués se rendirent à la Préfecture où ils demandèrent au citoyen commissaire général l'élargissement des prisonniers. M. Martin-Bernard refusa avec fermeté.

Dans la nuit du mardi au mercredi des commissaires de police, des agents et des gendarmes s'étant transportés au faubourg de Bresse pour procéder à de nouvelles arrestations, les ouvriers s'emparèrent de leurs personnes et les retinrent en otage, déclarant qu'ils ne les remettraient en liberté, que si leurs camarades leur étaient rendus.

Des barricades échelonnées dans la grande rue du faubourg ne laissaient que l'espace nécessaire à la circulation des voitures.

La nuit passée cinq à six cents hommes (chiffre exagéré sans doute), se seraient portés, dit-on, au Palais-de-Justice qui était gardé par un piquet de 300 gardes nationaux. Ils ont réclamé les prisonniers. La garde nationale a répondu qu'elle ne pouvait satisfaire ces exigences. L'attroupement s'est dispersé promettant de revenir le lendemain.

A l'heure où nous écrivons une certaine émotion s'est produite rue St-Jean ; les magasins de cette rue sont fermés ; la garde nationale y stationne. Sa tenue est ferme et compacte.

— On annonce que M. Sain, l'orateur des clubs phalangiens, a été nommé préfet de la République dans le département de la Loire.

— Le citoyen Champin, nommé récemment sous-commissaire de l'arrondissement de Trévoux, n'aura pas gardé bien longtemps la puissance sous-dictatoriale, le décret du Gouvernement, que nous publions aujourd'hui, la lui enlevant le 18 de ce mois.

— On s'occupe, dit-on, de la formation d'un corps de tirailleurs de la garde nationale.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

Avant-hier au soir, un coup de fusil a été tiré par le nommé Jean Courbon, et la balle a traversé un groupe de citoyen réunis sous les arbres de l'Hippodrome, sans blesser personne. C'est un véritable miracle que personne n'ait été atteint.

— Tous les postes de la garde nationale ont dû être renforcés la nuit dernière. Des piquets très considérables se sont concentrés sur différents points. Une sorte d'agitation qui régnait à la Croix-Rousse a motivé ce déploiement de forces. La garde nationale lyonnaise paraît décidée à repousser énergiquement toute démonstration illégale, toute tentative coupable.

— Des rassemblements s'étaient formés à Givors ; ils ont échoué dans leurs tentatives. Des troupes ont été dirigées de Lyon sur cette ville et sur Rive-de-Gier. Les ouvriers des verreries prétendaient arrêter les travaux dans les différentes usines.

— On lit dans le *Mercure Séguisien* :

Notre industrie rubannière semble reprendre un peu d'activité. Plusieurs ouvriers ont quitté les chantiers de la ville ; une grande partie des ourdisseuses est rentrée dans les magasins, et plusieurs ateliers de teintureries ont repris leurs travaux. Tout ceci est d'un bon augure.

— Un journal de notre ville publie la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, Le bastion 4, aux Chartreux, occupé par huit hommes et le caporal Bory, a été envahi, hier 13 mai, par 200 hommes environ qui ont déclaré vouloir résister, en alléguant sa consigne qui ne lui permet pas d'agir sans l'ordre de la place ; l'œuvre de destruction a commencé de suite malgré ces protestations. Un des hommes du poste, le citoyen Berthet a reçu une pierre sur le dos en retirant les armes de dessous les décombres. Rapport a été fait de cet incident à l'état-major de la place qui n'a pas répondu, et le poste ainsi délaissé a été obligé de se disperser.

Agréez, etc,

BERNAUD.

EXTERIEUR.

PRUSSE. — BERLIN, 13 mai. — Des fonctionnaires supérieurs de l'ordre judiciaire annoncent que l'on a l'intention d'introduire dans les Etats prussiens, comme loi générale, le code Napoléon, à la place de nos lois pénales dont la sévérité est excessive, en le modifiant conformément aux besoins du temps. Le projet de loi sur l'introduction du jury est prêt.

ITALIE. — On lit dans le *Contemporaneo* de Rome, du 8 mai : La diplomatie, effrayée à la pensée d'une république universelle, avait concentré tous ses efforts à Rome. Elle se proposait surtout un double objet : empêcher à tout prix le gouvernement pontifical de déclarer la guerre, et l'amener ensuite à se porter médiateur entre l'Autriche et les peuples d'Italie.

Le ministère ancien, qui avait compris noblement sa tâche, armait de toutes ses forces et disposait tout pour activer la guerre de la Lombardie, contre l'éternel ennemi de l'Italie, l'Autriche. Tout-à-coup une voix crie du Vatican : *Faites halte !* je ne veux pas la guerre, mais la paix. La diplomatie avait triomphé. Le trône chancelant de Vienne trouvait un appui ! Le ministère alors n'avait qu'une chose à faire, se retirer en masse.

Le nouveau ministère, pour empêcher le triomphe de nos ennemis, que fera-t-il ? Il emploiera tous les moyens possibles pour fournir des soldats à Charles-Albert, et le monde saura, parce qu'il doit le savoir, que la catholique Rome reconnaît comme sainte et pieuse la guerre contre les barbares.

Ce qui vient d'arriver sera un stimulant pour empêcher de nouvelles machinations, des interventions nouvelles.

Une nouvelle machination se prépare ; nous croyons que le ministère Mamioni l'a commencée ; mais il faudra la signaler pour que les imprudents ne tombent pas dans les filets diplomatiques. On veut proposer une médiation, un accommodement, et, pour gagner du temps, c'est au prince italien, devant la voix de qui cède toute volonté, que l'on désirerait confier le soin de cette médiation.

L'Autriche ne désire pas autre chose : convoquer un congrès et ouvrir un protocole. Pendant que se formeraient les alliances des cours européennes conjurées pour notre perte, les forces autrichiennes auraient le temps de se renouer ; on trouverait de l'argent, on préparerait des renforts. Ils ne sont pas usés ces moyens employés dans les négociations de la guerre du Portugal, qui ont contribué à la perte de tant de nations en décorant du nom de traités tant d'infamies ! L'Autriche plus forte et plus sûre d'elle, réaliserait plus sûrement notre perte ; veut-on les preuves de cette machination ? Des ministres accrédités et non accrédités parcourent l'Italie : ils soufflent le feu de la discorde en Sicile et content les velléités belliqueuses de Ferdinand ; ils prêchent la république en Piémont, la monarchie à Milan ; ils accusent de lenteur Charles-Albert.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

On parle beaucoup de la vente considérable qui se fait dans la maison **Gambès et Hodioux**, des produits des manufactures du Nord.

Les fabricants lyonnais ont aussi voulu assurer leur concours à cette vente qui devient dès lors d'un intérêt local. Pour cela, ils ont remis à **MM. Gambès et Hodioux** de grands assortiments de foulards tissés, foulards écossais, toiles de soie, barèges-grenadines et autres étoffes légères, toutes fabriquées à Lyon.

Ces tissus sont mis en vente avec de notables différences et au-dessous des prix de fabrique.

AGENCE CENTRE D'AFFAIRES,

DIRIGÉE PAR

MM. THIOILLIER ET MURON,

Cours de Brosses, n° 13, à la Guillotière.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES NOURRICES

DE LA GUILLOTIÈRE,

Est maintenant cours de Brosses, 13.

Les succès obtenus dans toutes les affections des voies digestives par l'usage du **Café Indigène de Santé**, préparé par M. BURLER, rue de la Barre, 16, à Lyon, nous obligent à le signaler aux consommateurs comme le réparateur de l'estomac et l'un des meilleurs conservateurs de la santé publique.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.